RCS : CANNES
Code greffe : 0602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00915
Numéro SIREN : 501 875 249
Nom ou dénomination : ABORDS

Ce dépôt a été enregistré le 14/08/2019 sous le numéro de dépôt 8772

ABORDS

Société par actions simplifiée
Au capital de 12.000 €
Siège social à 300, Route du Tiragon
06370 MOUANS SARTOUX

RCS CANNES B 501 875 249

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE DU 18 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 18 Juillet à 10 heures, les actionnaires de la société sus désignée se sont réunis au dans les locaux du cabinet COMANDE immeuble Hermès - 1185 Chemin des Campelières - 06250 MOUGINS en Assemblée Générale Ordinaire & Extraordinaire sur convocation du président.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signé par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

La société VEC DEVELOPMENT prend la présidence de l'Assemblée en sa qualité de président.

Maître Jean-François LORRAIN est désigné par le bureau ainsi composé comme secrétaire.

Le Président constate d'après la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau que les actionnaires présents ou représentés possèdent 150 actions sur 150.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le double des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- le texte des résolutions proposées,
- les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- le rapport de gestion établi par le Président sur l'exercice,
- un exemplaire des statuts,

Greffe du tribunal de commerce de Cannes : dépôt N°8772 en date du 14/08/2019

- les dispositions du code de commerce relatives aux sociétés commerciales,
- le registre des procès-verbaux d'Assemblées Générales,
- divers documents.

Le Président déclare que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A TITRE ORDINAIRE

- Lecture et s'il y a lieu, approbation du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société et sur les comptes clos le 31 Décembre 2018,
- Examen et s'il y a lieu, approbation des comptes annuels dudit exercice,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Quitus au Président pour sa gestion au cours dudit exercice,
- pouvoirs.
- rémunération

A TITRE EXTRAORDINAIRE

- Transfert de siège social au 30 Aout 2019 et mise à jour des statuts

Le Président fait ensuite donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion.

Il demande ensuite aux actionnaires s'ils ont des questions à poser ou désirent des explications ; personne ne demandant la parole, il est passé au vote des résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et sur les comptes de l'exercice, l'approuve tel qu'il lui est présenté, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité.~~ la majorité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 les approuve sans changement.

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité.~~ la majorité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que le Bénéfice
de l'exercice s'élevant à la somme de 35.173 €
Sera affecté au compte report à nouveau de 81.760 €
Pour former avec le solde créditeur antérieur de

Un nouveau solde de 116.933 €
Qui sera reporté à nouveau

Il est rappelé conformément aux dispositions légales :

- qu'un dividende de 70.000 a été mis en distribution au 10/07/2018.
qu'un dividende de 70.000 € a été mis en distribution au titre 15/12/2017)
- qu'un dividende de 34.384 € a été mis en distribution au titre de l'exercice 31.12.2015 (A.G. du 31.07.2017)

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité.~~ la majorité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus au Président de sa gestion au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité.~~ la majorité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne acte au Président de la lecture du rapport spécial établi en application des dispositions des articles L 227-10 et suivants du Code de commerce et approuve les conventions qui y sont visées.

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité.~~ la majorité

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, fixe la rémunération de la société VEC en qualité de présidente à 4 520.33€ HT par mois soit 54 243.96€ HT par an.

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité.~~ la majorité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège de la société de MOUANS SARTOUX (06370) 300 Route de Tiragon à GRASSE (06130) 5 Avenue Joseph ISNARD et ce, à compter du 30 Aout 2019.

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité~~ la majorité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, comme conséquence de la résolution qui précède, décide de modifier comme suit l'article 4 des statuts :

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL (ancien texte)

Le siège social est fixé à 300 Route de Tiragon - (06370) MOUANS SARTOUX

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL (Nouveau texte)

Le siège social est fixé à GRASSE (06130)5 Avenue Joseph ISNARD

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité~~ la majorité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Philippe COLAIRO de ses fonctions de directeur général et ce, à compter rétroactivement du 30 Juin 2019.

Cette résolution est adoptée à ~~l'unanimité~~ la majorité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'originaux ou d'extraits des présentes en vue d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les textes en vigueur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Secrétaire **Le Président**